

rappelé depuis les noms de quelques autres qui se sont toujours jetés dans la lutte contre moi et contre les candidats du parti libéral-conservateur dans ce comté, depuis mon entrée dans la vie politique.

Le directeur des postes du Petit Bras d'Or, M. Christie, a toujours travaillé activement contre le candidat libéral-conservateur dans le comté, dans les élections et fédérales et locales ; et ses fils, qui lui servaient d'aides, ont fait de même.

M. Luke Day, nommé directeur des postes de George's-River, quelque temps avant mon entrée en cette Chambre, a également pris part à toutes les élections dont j'ai eu connaissance dans le comté. Je puis dire que cet homme se trouvait dans une assemblée à laquelle j'adressais la parole dans une certaine partie du comté durant la dernière élection, et qu'il s'est levé pour m'interrompre de la manière la plus insultante. Je n'ai jamais porté plainte contre lui. C'est la première fois que je mentionne ce fait, publiquement ou autrement, et je n'en aurais pas parlé ce soir, n'eût la manière dont le ministre de la Marine et des Pêcheries a traité ce sujet.

M. George Ball, directeur de poste à Ball's-Creek, a aussi pris une part active contre nous dans la lutte et dans celle qui fut faite à mon honorable ami et collègue, lorsqu'il alla se faire élire dans ce comté l'hiver dernier.

M. Thomas Fortune, directeur de poste de Victoria-Mines, a participé très activement à toutes les élections que notre parti a faites dans le comté depuis aussi longtemps que je puis me le rappeler.

M. Fortune ne pouvait pas trouver d'expressions assez fortes, dans le vocabulaire des injures, contre le parti et le gouvernement conservateurs. Ici encore je n'ai jamais porté plainte, bien que nombre de mes amis aient signalé la chose à mon attention et m'aient pressé de le faire destituer pour sa conduite.

Un nommé Michael McMillen, directeur de la poste à Rear-of-Ball's-Creek, fut aussi un de nos adversaires actifs. Il a été démis de sa position il y a environ un an, mais non à ma demande, ni à ma connaissance, attendu que je n'en savais rien avant que le directeur général des Postes me demandât de nommer quelqu'un à la charge rendue vacante par cette démission. Autant que j'ai pu le comprendre, le motif de sa destitution consistait dans une certaine violation de ses devoirs, ou dans une certaine négligence ou certains méfaits dans l'exécution de sa charge.

Il y avait nombre d'autres directeurs de la poste qui ont toujours travaillé activement contre moi dans le comté, mais je n'ai pas porté plainte contre eux, et quelques-uns d'entre eux sont morts.

Eh bien ! voilà ce que je sais, M. l'Orateur, de la conduite de fonctionnaires du gouvernement, remplissant la position de directeur de la poste et d'autres positions dans mon comté. Chacun sait qu'un directeur de poste peut exercer une influence considérable dans son district, attendu que la nature même de ses fonctions le met journellement en rapport avec le pays. Il a accès aux documents publics et à la correspondance ouverte qui passe à son bureau, que viennent y lire les adversaires du gouvernement, et ainsi de suite. De cette manière, il est l'intermédiaire par lequel le public qui fréquente son bureau obtient une grande somme de renseignements dont il serait privé autrement. Un directeur de la poste, par conséquent, est un homme influent parmi la population, lors-

M. McDougall.

qu'il se mêle de politique. Dans mes rapports avec ces personnes, comme je l'ai déjà dit, je ne me rappelle pas de cas où j'ai porté plainte au gouvernement ou à un de ses membres dans le cours des treize sessions où j'ai siégé en cette Chambre, malgré leur conduite à mon égard et à l'égard de mon parti.

Quant à la conduite des fonctionnaires publics, je suis convaincu que le principe d'après lequel je me suis toujours comporté est juste ; je crois qu'un fonctionnaire public n'a pas droit de se mêler activement de politique contre le gouvernement au service duquel il se trouve, et que s'il le fait, il met en jeu le sort de sa position. C'est la manière dont j'envisage cette question.

M. LISTER : Ecoutez ! écoutez !

M. McDougall : Eh bien ! je ne puis voir en quoi mon honorable ami peut trouver que mes remarques favorisent le point de vue auquel les honorables députés de la droite se sont placés dans ce débat. Ces fonctionnaires qui ont pris part à la dernière élection, pour ou contre le gouvernement du jour, l'ont fait à l'égard du gouvernement qui a été défait le vingt-trois juin dernier. Or, je considère qu'il convenait parfaitement que les fonctionnaires de ce gouvernement prissent le parti de celui-ci jusqu'à ce qu'il cessât d'exister ; tandis que d'un autre côté, je prétends qu'il était fort malséant qu'un fonctionnaire du gouvernement, si ce n'est dans l'exercice de son droit de vote, se montrât hostile à celui-ci avant sa défaite ou sa démission.

Quant à mes remarques de cette après-midi touchant la conduite du Dr McGillivray, médecin de l'hôpital de marine à Sydney, le ministre des Finances m'a interrompu, et depuis lors j'ai essayé d'éclaircir le point qu'il a soulevé, mais je ne puis me rappeler une seule circonstance où le salaire du Dr McGillivray m'ait été mentionné, ni un cas où je m'en sois occupé d'aucune manière. Avant de continuer mes remarques, je demanderais au ministre des Finances, si, depuis la déclaration que j'ai faite à la Chambre, il est devenu, concernant cette question, en possession de faits qu'il pourrait me faire connaître pour réveiller mes souvenirs de quelque façon. S'il peut réveiller mes souvenirs par des renseignements qu'il a acquis depuis lors, je serai bien aise de les connaître.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : J'ai été informé par une autorité que je crois digne de foi que le Dr McGillivray avait été nommé à sa position il y a un certain nombre d'années, et qu'à la suite du changement de gouvernement survenu en 1878, des efforts ont été faits pour le chasser de sa position ; qu'on n'a pu trouver aucune accusation sérieuse contre lui ; qu'il n'a pas été partisan actif—je désire que l'honorable député prenne cette remarque pour la dénégation de son affirmation à ce sujet,—et que son salaire a été diminué dans le but de le contraindre à abandonner sa position. Je ne suis pas en état de déclarer ici—et pour ce qui concerne cette imputation je puis libérer l'honorable député de l'affaire, vu que j'en ai été informé depuis que la chose est arrivée et par le canal et l'observation d'un autre monsieur—je ne suis pas en état de déclarer, dis-je, que l'honorable député du Cap-Breton (M. McDougall) ait eu quelque chose à faire à ce sujet. Mais que le salaire du Dr McGillivray